

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 OCTOBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 octobre 2017
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 20 octobre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 octobre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix sept, le 19 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 octobre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PERICARD

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur JOUSSE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171019-17-G-10-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

N° DE DOSSIER : 17 G 10 (projet de délibération)

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU (Piscine)
Monsieur MIRABELLI (SIABS)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2016 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'activité 2016 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye



**SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX
>PISCINE**

PISCINE
Syndicat intercommunal pour
la Construction et la Gestion de
la Piscine



RAPPORT D'ACTIVITE 2016

LOISIRS ET SPORTS



LE TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine est composé de 7 communes :

- Aigremont (1 173 hab.)
- Chambourcy (6 016 hab.)
- Mareil-Marly (3 710 hab.)
- Marly-le-Roi (16 993 hab.)
- Le Pecq (16 631 hab.)
- Saint-Germain-en-Laye (41 145 hab.)
- Le Vésinet (16 363 hab.)

Total : 102 031 habitants

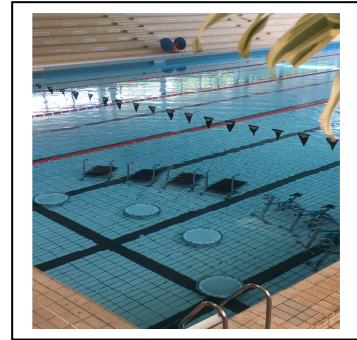


LES COMPETENCES

L'établissement est composé de deux entités :

- La piscine
- Le centre de remise en forme

I. La piscine



La piscine intercommunale est équipée de deux bassins couverts (un bassin d'apprentissage de 200 m² et d'un bassin de 1 000 m², 50m*20m sur huit lignes d'eau) ainsi que d'une pataugeoire implantée sur le solarium.

Quels usagers fréquentent la piscine ?

- Le public individuel : Il est accueilli toute l'année, du lundi au dimanche, en-dehors des fermetures techniques pour la vidange des bassins. La fréquentation est à son maximum pendant la période estivale, de mai à septembre, durant laquelle les solariums sont accessibles et la pataugeoire mise en eau.

L'établissement a été conçu il y a 46 ans, pour la pratique de la nage en ligne. Afin de s'adapter aux nouvelles attentes du public, le Syndicat a déjà mis en place dans les années 90 l'activité « bébés nageurs » afin de permettre aux enfants de découvrir en douceur le plaisir de l'eau. En 2015, afin de redynamiser l'établissement vieillissant, il a été mis en place, une structure gonflable véritable parcours ludique à destination des enfants, mais aussi des activités sportives comme l'aquabiking et l'aquatrainning pour les adultes. A la rentrée 2016, l'aquagym a complété l'offre.

- Les adhérents de l'Ecole de Natation : Auparavant gérée par une association, l'Ecole de Natation, désormais gérée par l'établissement depuis septembre 2016. L'Ecole de Natation est une étape incontournable de la formation du nageur. Les usagers se retrouvent autour de 4 grands groupes, l'éveil aquatique pour les 4-6 ans, l'initiation et le perfectionnement aux techniques de nage pour les 6-15 ans, la préparation au baccalauréat et l'amélioration de la nage pour les 15-18 ans et enfin l'entretien de sa condition physique et le perfectionnement des quatre nages pour les adultes.

- Les établissements scolaires :
 - o Les primaires : La piscine assure une mission d'enseignement de la natation auprès des écoles élémentaires. Les classes accueillies sont divisées en groupe de niveaux, chacun pris en charge par un maître-nageur différent. Il assure la pédagogie et la surveillance des élèves, assisté des enseignants.
 - o Les secondaires : Les collégiens et lycéens du territoire intercommunal suivent l'enseignement de la natation dispensé par leurs professeurs d'éducation physique et sportive.
- Les organismes institutionnels. Plusieurs organismes tels que le SDIS, l'armée, la Garde Républicaine ou le GIGN disposent de plusieurs lignes d'eau par convention.
- Les associations :
 - o Le Cercle des Nageurs de l'Ouest : C'est une association sportive de haut niveau affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN). Elle compte 847 adhérents répartis aussi bien dans une école d'apprentissage et de perfectionnement pour jeunes ou adultes que dans des groupes dédiés à la compétition et dans une section water-polo.
 - o Le Club Nautique de l'Ouest : Cette association sportive est affiliée à la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins (FFESSM). Le club, qui compte 228 adhérents, comporte une section plongée et une section nage avec palmes.

Ces deux associations bénéficient de nombreux créneaux horaires mis à disposition par la Piscine Intercommunale. Les conventions de mise à disposition fixent la rétribution à un euro par an et par adhérents.

II. Le centre de remise en forme

Le centre ouvre ses portes tous les jours, 65 heures par semaine, 51 semaines par an. L'entrée au centre permet aussi d'accéder à la piscine. Des professeurs diplômés conseillent les usagers dans l'utilisation du matériel. Ils proposent aussi des programmes d'entraînement personnalisés adaptés à chacun.

Quelle offre ?

- Un espace d'entraînement en accès libre. 44 postes de travail de musculation et 23 appareils de cardio.
- Une salle de cours où sont dispensées des activités variées :
 - o Cardio : zumba, step, cross training, cardio training et cardio step. Pour améliorer l'endurance dans la vie de tous les jours (moins de fatigue lors des activités physiques et une meilleure santé globale).
 - o Renforcement musculaire : culture physique, spécial abdos /dos, abdos / cuisses et fessiers, circuit training et pumping (pour prendre de la masse musculaire ou travailler l'endurance et la force).
 - o Bien-être : pilates, yoga, gym douce (les activités s'articulent autour de la respiration et de technique douce pour faire travailler le corps en harmonie avec l'esprit).
 - o Etirements musculaires : stretching (pour développer la souplesse, préparer le corps à l'exercice et favoriser la récupération après un effort physique).

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Reprise de l'Ecole de Natation

Le Syndicat a renouvelé en janvier 2016 la convention avec l'association « Ecole de Natation ». Hormis l'organisation de cours particuliers de natation autorisée réglementairement, elle avait pour objet l'animation de cours collectifs pour l'apprentissage et le perfectionnement de la natation pour les enfants et les adultes mais aussi de cours d'aquagym.

Cette association était composée des maîtres nageurs sauveteurs, ayant la qualité de travailleurs indépendants et par ailleurs pour certains, agents de la piscine. Suite à des difficultés de gestion propre à l'association « Ecole de Natation », il est apparu que celle-ci n'était plus en mesure d'assurer les cours collectifs à partir de septembre 2016.

Afin d'assurer la continuité du service proposé à de très nombreux usagers (468 adhérents inscrits aux cours collectifs de l'Ecole de Natation pour la saison 2016-2017), le syndicat a repris en gestion directe les cours collectifs de natation et d'aquagym jusqu'alors proposés par l'association « Ecole de Natation » à compter du 1^{er} septembre 2016.

Projet « Tangentielle Ouest »

Le projet « Tangentielle Ouest », déclaré d'utilité publique, est un projet de type tram-train consistant à prolonger la grande ceinture Ouest actuellement en service jusqu'à Saint-Germain RER.

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a sollicité le Syndicat afin d'accéder à une parcelle pour y réaliser des travaux préparatoires de défrichage et d'abattage des arbres courant 2016.

Il est prévu que le grillage et une haie soient retirés ainsi que l'utilisation pendant les travaux d'une bande de 5 mètres sur la parcelle de la piscine intercommunale. Tous les travaux ainsi que la remise en état du site sont à la charge exclusive du STIF et de son mandataire et devraient se terminer mi 2018.

A terme, l'arrêt de la « Tangentielle Ouest » situé au niveau du château de Saint-Germain-en-Laye desservira l'établissement.

Attribution des marchés publics dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine

Après plus de quarante ans d'une exploitation tournée vers la satisfaction du public, il devenait nécessaire d'entamer une réflexion sur l'avenir de l'équipement afin de prolonger et de pérenniser son activité. Cette réhabilitation d'importance, renforcée par une extension via un bassin extérieur se concrétise par l'attribution des marchés de travaux.

Il est prévu 2 phases :

- Phase A : construction du bassin extérieur, des jeux aquatiques de plein air et du pavillon d'été (bloc sanitaire).
- Phase B : travaux de réhabilitation du bâtiment actuel.

Les travaux de la phase A ont débuté fin octobre 2016. Le chantier a été inauguré le 24 novembre 2016 en présence des élus du Syndicat Intercommunal, de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de partenaires institutionnels de l'établissement.

Installations provisoires de la piscine intercommunale

En décembre 2016, le Comité Syndical a décidé de déposer un permis de construire pour des installations provisoires. Celles-ci couvriront le bassin extérieur en juillet 2017 et créeront également un centre de remise en forme ainsi que toutes les annexes nécessaires à l'exploitation d'un établissement (accueil, espace administratif, vestiaires). Elles seront ouvertes au public au courant de l'été 2017.

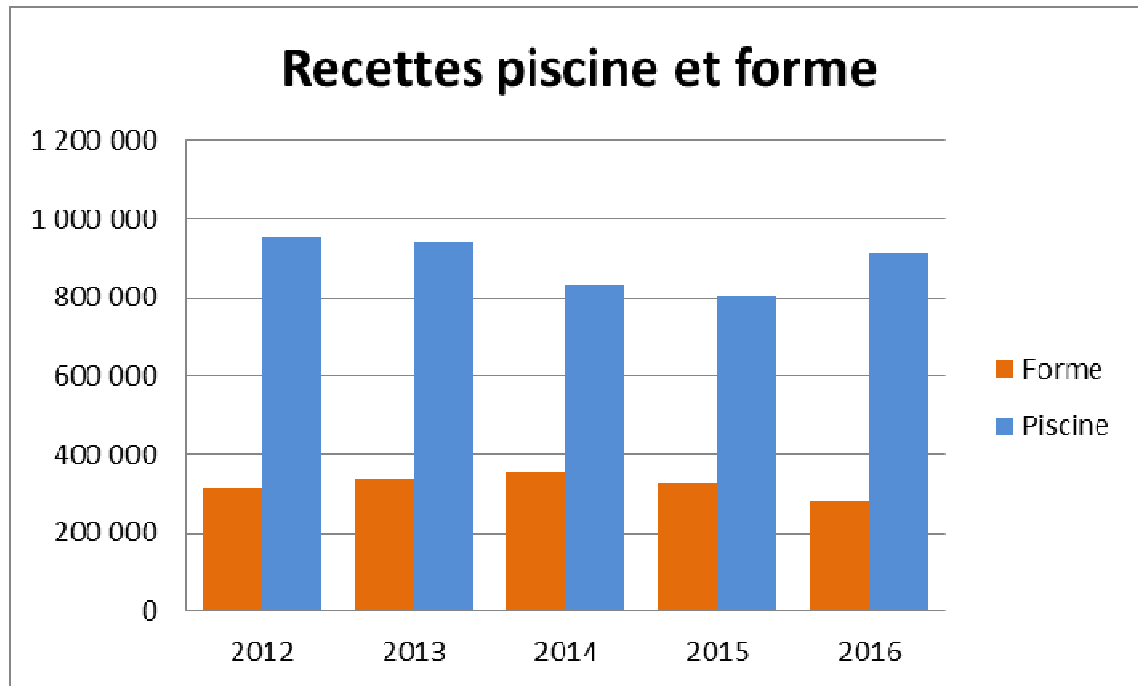
Ces travaux ont pour objectifs :

- De proposer une activité pendant la durée des travaux de la phase B,
- D'assurer la continuité du service public,
- De minimiser l'impact des coûts incompressibles pendant la réhabilitation du bâtiment existant, compte tenu des recettes générées.

Les prestations de réalisation du dossier et de suivi du chantier ont été confiées à l'architecte Monsieur Philippe PRADEAU.

NOS CHIFFRES

Les recettes



Sur 1 193 069 € de recettes en 2016, 910 443 € soit 76 % du total proviennent de la piscine et 282 627 € soit 24 % du total sont liées au centre de remise en forme.

Tandis que les recettes de la piscine ont augmenté de 13,48 % en 2016, les recettes du centre de remise en forme ont diminué de 12,70 %.

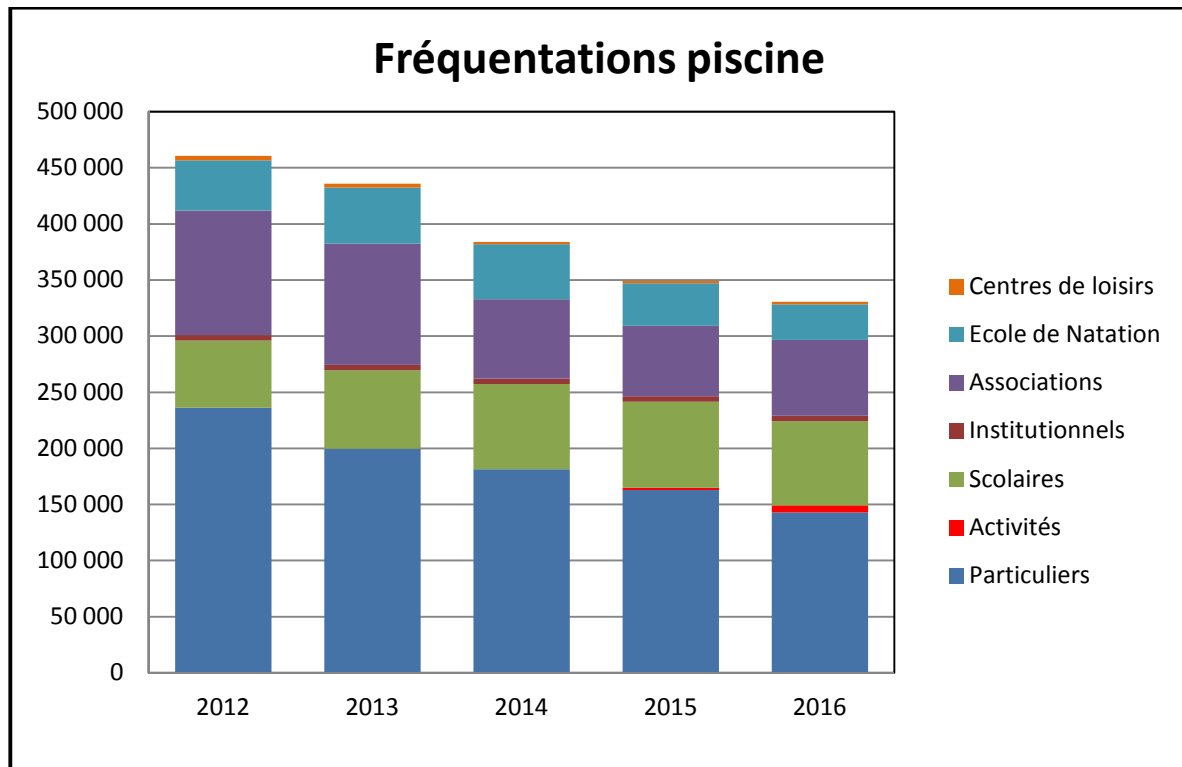
Les bons chiffres de la piscine sont liés au succès des activités aquatiques (aquabike, aquatraining et aquagym) et à la reprise de l'Ecole de Natation. Ces deux activités représentent respectivement 12,05 % et 15,96 % des recettes de la piscine. Les entrées des particuliers ont quant à elles diminuées de 12,27 %.

La baisse des entrées dites traditionnelles, aussi bien au centre de remise en forme qu'à la piscine, peut être mise en perspective avec la vétusté de l'établissement et la concurrence accrue exercée par des infrastructures plus récentes.

Au final, en 2016, les recettes ont tout de même augmenté de 5,95 % par rapport à 2015 grâce au dynamisme de la piscine, avec les activités nouvelles.

Les fréquentations

I. La piscine

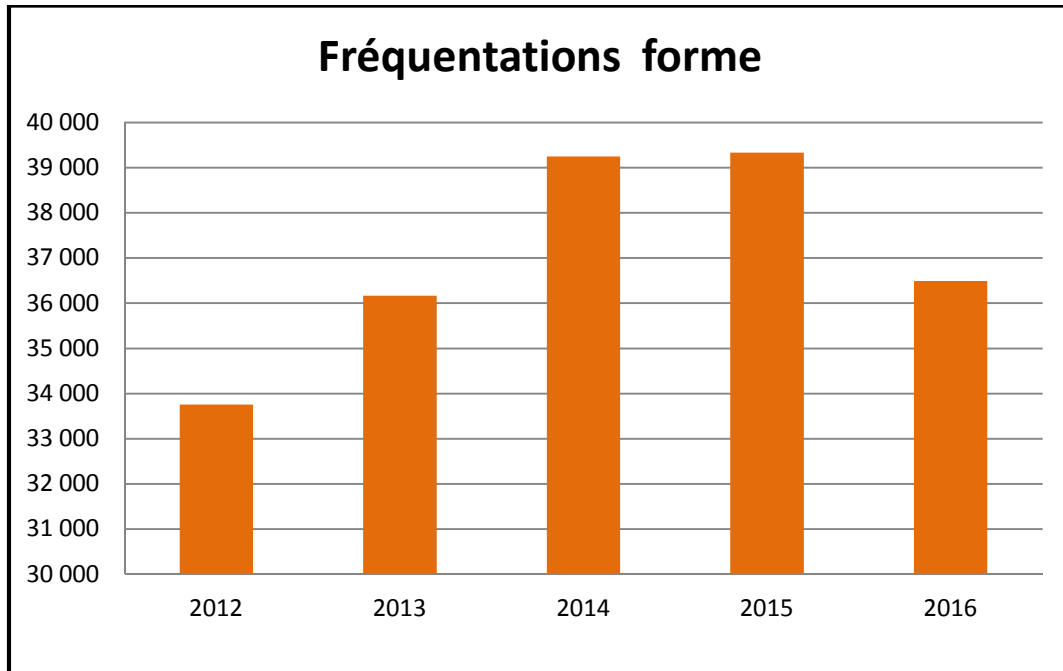


La représentation graphique des fréquentations de la piscine sur 5 ans met en évidence la baisse constante des entrées des particuliers constatée au niveau des recettes.

La part des adhérents des associations a également diminué tout comme celle des centres de loisirs. La part des scolaires a par contre augmenté. Cette hausse s'explique par la présence de plus d'élèves du primaire tandis que les effectifs des élèves du secondaire diminuent.

Les activités représentent 12,05 % des recettes en 2016 mais ne font que 1,82 % des fréquentations totales. L'Ecole de Natation représente 10,77 % des fréquentations pour 15,96 % des recettes en 2016.

II. Le centre de remise en forme



Le centre de remise en forme a vu sa fréquentation annuelle fortement augmenter jusqu'en 2014 avant de se stabiliser en 2015 puis diminuer en 2016.

Ces chiffres suivent la courbe des recettes. Ils mettent également en évidence l'effort de l'établissement pour fidéliser les usagers : la part des porteurs de cartes d'entrées et d'abonnés est devenue plus importante. Pour preuve, l'écart de recettes entre 2013 et 2014 n'est que de 16 000 € mais le centre de remise en forme enregistre presque 3 100 passages de plus en 2014.

Après une stabilisation des fréquentations en 2015, celles-ci ont diminué de 7,23 % en 2016 avec 2 845 passages en moins. Elles suivent la baisse des recettes enregistrées par le centre de remise en forme en 2016. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation : la concurrence forte des autres établissements du territoire, la vétusté des lieux et l'incertitude suscitée par les travaux à venir.

LES DONNEES RH

Pour gérer sa partie administrative, le syndicat piscine s'appuie sur les services centraux des syndicats intercommunaux qui compte 13 agents et 1 apprenti mutualisés pour l'ensemble des syndicats et assurant le support dans les domaines :

- Direction générale : 2 agents
- Secrétariat général, marchés publics et juridique : 5 agents
- Ingénierie technique : 1 agent
- Finances : 3 agents
- Ressources humaines : 1 agent
- Communication : 1 agent et 1 apprenti

Onze de ces agents et l'apprenti sont recrutés et rémunérés directement par le syndicat piscine, leur quote part salariale est remboursée en fin d'exercice par les autres syndicats permettant ainsi une rationalisation des moyens humains.

Les 2 autres agents font parties d'un des autres syndicats ou sont mis à disposition par la ville de Saint-Germain-en-Laye dont le syndicat piscine rembourse la quote part.

Concernant l'établissement piscine, celui-ci compte 40 agents répartis en 4 services :

- Bassin : 15 agents et 2 apprentis soit 8,17 ETP (équivalent temps plein) et 2 apprentis présents en structure 3 jours par semaine ainsi que pour les vacances scolaires
- Administration : 4 agents en ETP
- Technique et propreté : 11 agents soit 10,57 ETP
- Forme : 8 agents (2 accueil entretien et 6 professeurs de sport) soit 4,38 ETP.

A cela il convient d'ajouter 2 agents en congés de longue maladie qui ne sont pas remplacés.

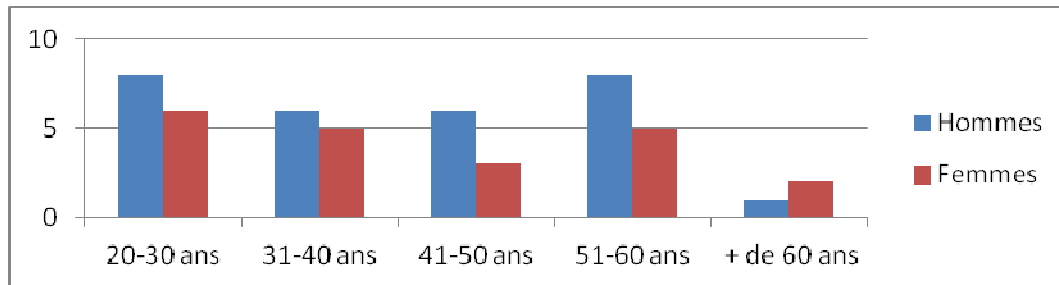
Le syndicat a connu une augmentation de ses dépenses de personnel suite à la reprise de l'activité de l'école de natation en septembre 2016. Il a fallu réorganiser le service bassin et recruter des agents à temps non complet pour assurer l'enseignement et l'animation de cette activité. Par rapport aux recettes générées, cette augmentation est faible.

Les mouvements fréquents du personnel bassin contribuent à accroître les difficultés de stabilisation de l'équipe et la construction d'une dynamique de groupe. Cette profession étant en flux tendue, il devient de plus en plus difficile de recruter et de fidéliser le personnel, notamment dans la période actuelle de travaux.

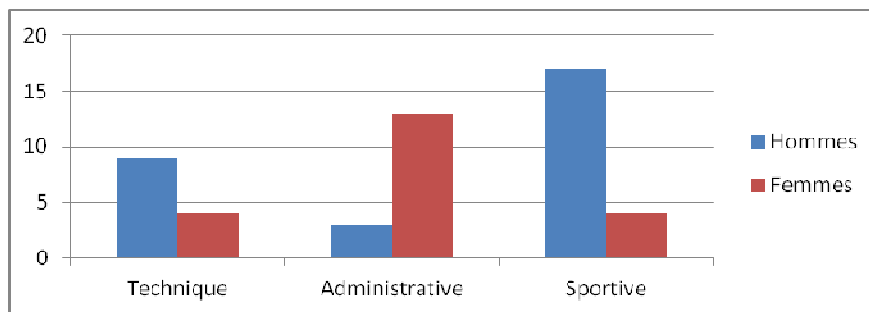
RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Au cours de l'année 2016, les effectifs du syndicat ont connus des départs et arrivées, principalement au bassin (5 départs et 5 arrivées).

Répartition des agents par tranche d'âge



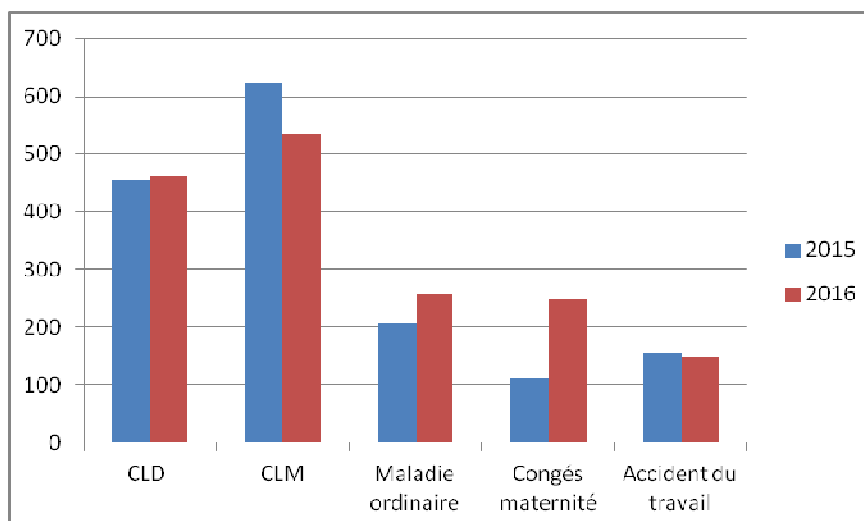
Répartition des agents par filière



Absentéisme :

L'absentéisme en 2016 a très légèrement augmenté par rapport à 2015 puisqu'il passe de 3 571 jours d'absence (décompte en trentième soit 30 jours pour un mois) à 3 666 jours. Augmentation due à un congé maternité de plus qu'en 2015.

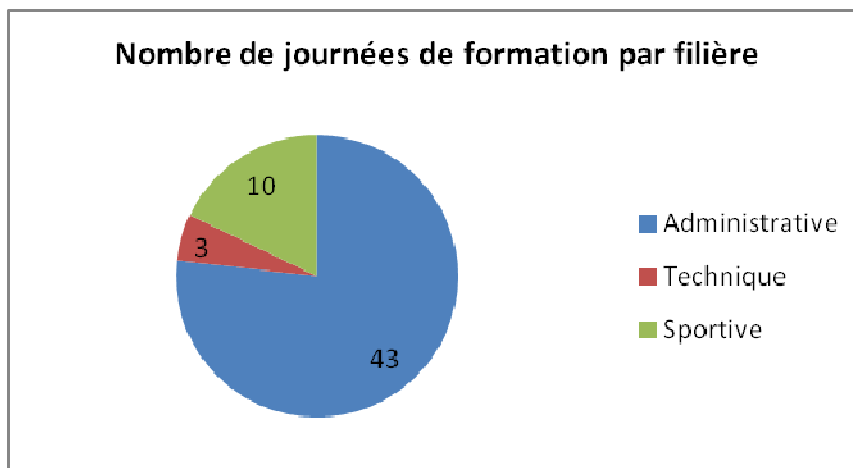
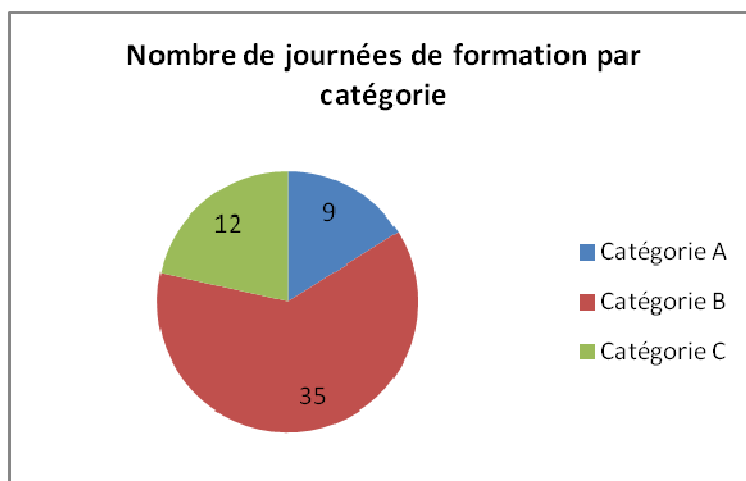
Comparatif 2015 - 2016 par types d'absences



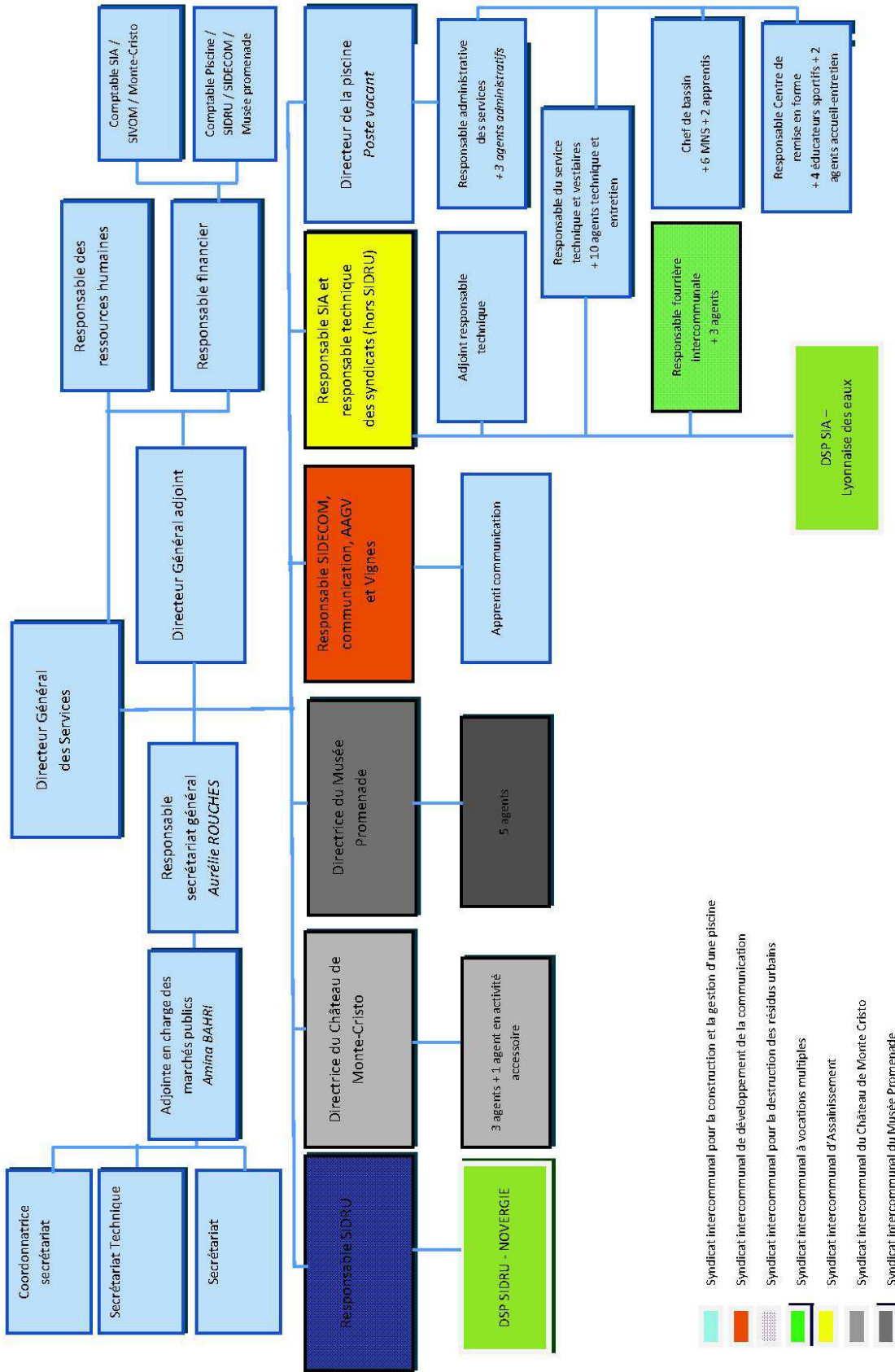
En observant les chiffres de cet absentéisme d'un peu plus près, on s'aperçoit que ce taux est surtout dû aux arrêts de longue durée (Congé longue maladie CLM – Congé longue durée CLD).

Formation :

En 2016, le syndicat a poursuivi sa politique de formation vers l'ensemble de ces agents. On note que certaines demandes ont été refusées par le CNFPT faute de places lors des sessions de formation.



ORGANIGRAMME MUTUALISE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX



- Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine
- Syndicat intercommunal de développement de la communication
- Syndicat intercommunal pour la destruction des résidus urbains
- Syndicat intercommunal à vocations multiples
- Syndicat intercommunal d'Assainissement
- Syndicat intercommunal du Château de Monte-Cristo
- Syndicat intercommunal du Musée Promenade

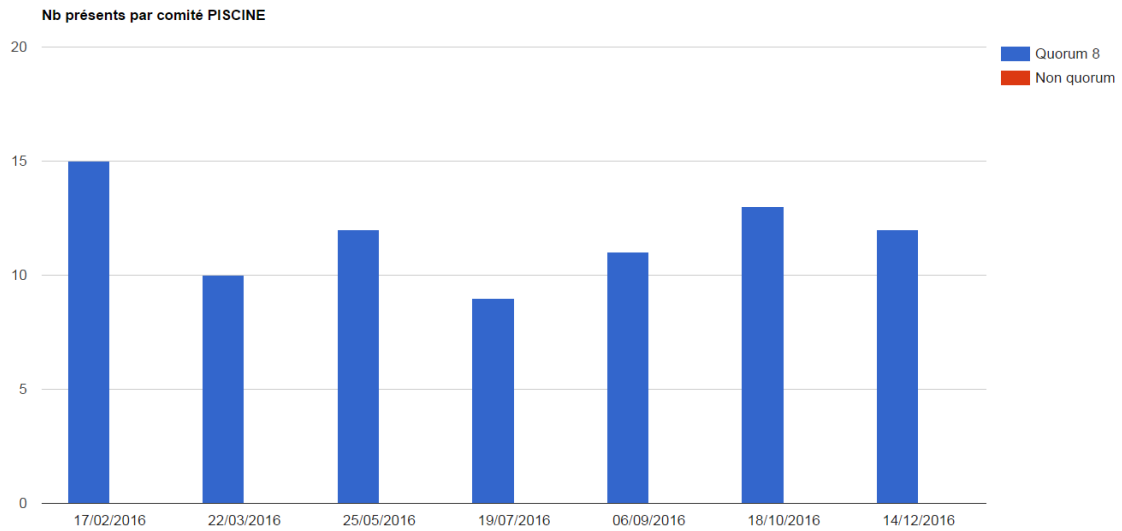
LES DONNEES ADMINISTRATIVES

Liste des membres du Comité

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Relation	Code postal	Compte
Mme	ALAIS	Marie-Odette	CONSEILLERE MUNICIPALE	DELEGUEE SUPPLEANTE	78160	MARLY-LE-ROI
M	BARDET	Philippe	MAIRE ADJOINT	DELEGUE TITULAIRE	78750	MAREIL-MARLY
Mme	BELLEVAL	Sophie	MAIRE ADJOINT	DELEGUEE SUPPLEANTE	78240	CHAMBOURCY
Mme	BOUCHERIE	Isabelle	CONSEILLERE MUNICIPALE	DELEGUEE TITULAIRE	78240	AIGREMONT
M	BURGAUD	Benoît	MAIRE ADJOINT	DELEGUE TITULAIRE	78160	MARLY-LE-ROI
M	CARRAT	José	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE TITULAIRE	78240	AIGREMONT
M	CHESNAIS	Jacques	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78160	MARLY-LE-ROI
Mme	DOMINGUES	Cinthia	CONSEILLERE MUNICIPALE	DELEGUEE SUPPLEANTE	78240	AIGREMONT
M	FAISSEAU	Philippe	MAIRE ADJOINT	DELEGUE TITULAIRE	78240	CHAMBOURCY
M	FOURNIER	Pierrick	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78230	LE PECQ
M	GLUCK	François	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78110	LE VESINET
M	GOZLAN	Frederic	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78110	LE VESINET
M	GUIZA	Francis	MAIRE ADJOINT	DELEGUE TITULAIRE	78110	LE VESINET
Mme	MERIDA	Pascale	MAIRE ADJOINT	DELEGUEE TITULAIRE	78240	CHAMBOURCY
M	LAMY	Emmanuel	MAIRE	PRESIDENT	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
M	MIRABELLI	Serge	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Mme	MORVANT	Brigitte	MAIRE	DELEGUEE TITULAIRE	78750	MAREIL-MARLY
M	PRACA	Raphaël	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE TITULAIRE	78230	LE PECQ
M	ROUAULT	Gilbert	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78240	CHAMBOURCY
M	ROUSSEAU	Nicolas	MAIRE ADJOINT	DELEGUE TITULAIRE	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Mme	SADOUN	Emma	MAIRE ADJOINT	DELEGUEE SUPPLEANTE	78240	AIGREMONT
M	STOFFEL	Michel	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE SUPPLEANT	78230	LE PECQ
Mme	TALTAVULL	Anne-Sophie	CONSEILLERE MUNICIPALE	DELEGUEE SUPPLEANTE	78750	MAREIL-MARLY
M	TENNESON	Fabrice	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE TITULAIRE	78160	MARLY-LE-ROI
M	VINTRAUD	Abel	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE TITULAIRE	78110	LE VESINET
Mme	WENTHOLT	Maria	CONSEILLERE MUNICIPALE	DELEGUEE SUPPLEANTE	78750	MAREIL-MARLY
Mme	AGUINET	Marie	CONSEILLERE MUNICIPALE	DELEGUEE SUPPLEANTE	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
M	AMADEI	Jean-Noël	MAIRE ADJOINT	DELEGUE TITULAIRE	78230	LE PECQ

Nombre de comités

En 2016, le Comité Syndical s'est réuni 7 fois.



Nombre de délibérations

Le nombre d'actes du Syndicat PISCINE est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Nombre total des actes du SICGP

	2015	2016
Délibérations	42	51
Arrêtés	16	7
Décisions	38	25
Courriers entrants	1191	1014
Courriers sortants	378	383

LE BUDGET

7,67 euros de cotisation annuelle par habitant excepté Saint-Germain-en-Laye qui s'élève à 17,00 euros

FONCTIONNEMENT

Recettes	3 158 030,89 €	Recettes	3 493 715,23 €
Dépenses	2 701 392,94 €	Dépenses	2 820 180,16 €
	2015		2016

INVESTISSEMENT

Recettes	335 688,20 €	Recettes	2 384 814,26 €
Dépenses	456 725,00 €	Dépenses	1 151 393,10 €
	2015		2016

LES OBJECTIFS 2017

- Adjudication du marché « location et installation de structures provisoires » au printemps 2017 dans le cadre du budget défini.
- Installation et ouverture au public des structures provisoires à l'été 2017.



Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Responsable : Isabelle COIRON-GLAIZETTE – 01.39.04.25.21

04000 - SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-121 036,80	0,00	1 354 457,96	0,00	1 233 421,16
Fonctionnement	456 637,95	0,00	216 897,12	0,00	673 535,07
TOTAL I	335 601,15	0,00	1 571 355,08	0,00	1 906 956,23
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	335 601,15	0,00	1 571 355,08	0,00	1 906 956,23

Accusé de réception en préfecture
 078-257801340-20170707-200617-5-DE
 Date de réimpression : 07/07/2017
 Date de réception préfecture : 07/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

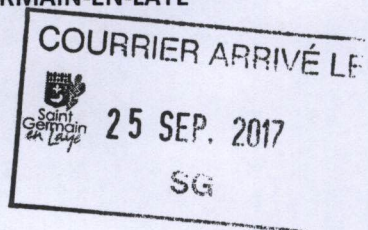
DEPARTEMENT des YVELINES

ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA
BOUCLE DE LA SEINE
Autorisé par Arrêté Préfectoral du 14 août 1952

Siège social : Mairie du Vésinet



Le Président du Syndicat

A

Mesdames & Messieurs les Maires des
Communes membres

Objet : Rapport d'activité 2016

Le Vésinet, le 13 septembre 2017

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport correspondant au Syndicat dont vous êtes membres.

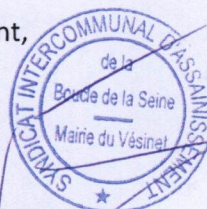
Le Compte Administratif de l'exercice 2016 vous ayant déjà été transmis dans sa totalité, seul le résultat d'exécution est joint à ce document.

De même, dans le cadre du rapport annuel sur le prix et la qualité des services (loi n°95-101 du 2 février 1995 et décret n°95-635 du 6 mai 1995), établi par le fermier et dont vous avez eu communication, l'ensemble des données techniques et des indicateurs financiers vous ont été soumis préalablement.

Je reste à votre disposition pour toute autre précision dont vous pourriez avoir besoin.

Le Président,

Abel VINTRAUD



Rapport d'activité 2016 du SIABS

Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce présent rapport porte sur ces deux obligations. Ces informations sont transmises à chaque commune.

Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine

I – Communes membres :

Le syndicat était composé de 14 communes au 31 décembre 2016 :

- Le Vésinet
- Le Pecq
- Chatou
- Montesson
- Croissy sur Seine
- Saint Germain en Laye
- Fourqueux
- Bougival
- La Celle Saint Cloud
- Louveciennes
- Marly le Roi
- Le Port Marly
- L'Étang la Ville
- Vaucresson (Convention)

II – Vocation du Syndicat

- l'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs d'eaux usées et pluviales dites de la « Boucle de la Seine » ainsi que leurs ouvrages annexes, chambres de dessablement, déversoir d'orage, poste de refoulement, de relevage, destinés à conduire à l'émissaire « Sèvres-Achère-1^{ère} urgence » les eaux usées, diluées ou non, à provenir de tout ou partie des territoires des communes membres.
- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement construits ou à intégrer ou à réaliser qui concernent tout ou partie des communes membres et nécessaires à la mission d'assainissement du Syndicat.

III – Inventaire du patrimoine

- Répartition du linéaire de canalisation par type :



Désignation	2016
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales, hors refoulement	20 028 mètres
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées, hors refoulement	33 883 mètres
Linéaire de réseau unitaire, hors refoulement	233 mètres
Linéaire de refoulement	702 mètres
Linéaire total	54 144 mètres

- Accessoires de réseau :

Désignation	2016
Grilles / Avaloirs	386
Déversoirs d'orage	20
Chambres à sable	6
Points de mesure permanents	9

- Installations de relevage



Désignation	2015
CHATOU	2 postes de relevage
CROISSY SUR SEINE	1 poste de relevage 2 postes anti-crue
LE PECQ	2 postes de relevage 2 postes anti-crue
LE VESINET	1 poste de relevage
MONTESSON	1 poste de relevage
Boug	

IV – Les travaux 2016 effectués par notre fermier

- Rappel du contrat d'affermage avec SUEZ

Désignation	Date d'effet	Date de fin
Contrat	01/04/2010	31/03/2018
Avenant n°01	21/05/2012	31/03/2018
Avenant n°02	23/11/2015	31/03/2018
Avenant n°03*	01/02/2016	31/03/2018

*voir ci-après

- Travaux sur réseaux
 - 1 intervention d'urgence a eu lieu en 2016 suite à des obstructions de canalisation
 - 2151 mètres de réseaux ont fait l'objet d'un curage
 - 63.1 tonnes de sables/déchets extraits (4 t issues des canalisations et 59.1 t issues des ouvrages)
 - Aucune inspection télévisée
 - 74 enquêtes de raccordement
- Travaux sur postes
 - Activation du plan anti-crue en juin
 - 14 opérations de renouvellement d'équipement électromécanique
 - 44 interventions d'urgence en astreinte (pour info : 14 en 2015 et 42 en 2014)
 - 134.2 tonnes de sables / déchets extraits (dont 51.1 t pour le PR de Bougival)
 - Energie : 470 668 kWh (343 600 en 2015 et 318 600 en 2014), cette augmentation est due au PR de Bougival

- Travaux réalisés par le SIABS en 2016
 - Intégration au SIABS, au 1^{er} janvier 2016, du réseau intercommunal des villes de Bougival, La Celle Saint Cloud et Louveciennes d'où l'avenant n°03 mentionné ci-avant.
 - Mise en place d'un By-Pass sur la chambre à sable Mouchez à Chatou
 - Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement couvrant la totalité du réseau du SIABS suite à l'intégration du réseau intercommunal de l'ex Communauté de Communes des Coteaux de Seine

- Travaux envisagés par le SIABS en 2017
 - Recherche d'un AMO pour lancer la procédure de gestion future du service compte tenu de l'échéance de la DSP en cours au 31 mars 2018)
 - Remplacement d'une vanne By-Pass sur le PR de Bougival
 - Changement de la trappe d'accès sur la chambre à sable Jonchère à Bougival
 - Réfection complète de l'escalier et des garde-corps dans le PR de Bougival pour mise en sécurité
 - Création d'une grille avaloir, quai Rennequin Sualem, à Bougival
 - Travaux sur réseaux EU et EP rues Kellner et Mouchez à Bougival, avec la commune de Bougival comme Maître d'Ouvrage délégué (convention)
 - Mise en place de nouvelles instrumentations, en fonction des résultats du SDA
 - Mise en place de la désodorisation au sein du poste Nymphée à Chatou
 - Mise en place de barrières anti-crue amovibles sur les portes du poste Nymphée à Chatou
 - Réhabilitation sur 150 m du radier de l'ovoïde T190 sur La Celle Saint Cloud
 - Recherche d'un Moe en vue de la création en 2018 d'un réseau EU, route de Sartrouville concernant les villes du Pecq et du Vésinet
 - Travaux de curage sur 900 m de l'ovoïde T130, sur Croissy sur Seine

V – Statistiques Clients

	2015 (rappel)	2016
Abonnés assainissement	31858	32945
Volumes assujettis (m3)	10 078 355	9 637 456

VI – Activité administrative du Syndicat

Réunions du Comité Syndical :

- Le 19 janvier 2016
- Le 15 mars 2016
- Le 14 juin 2016
- Le 27 septembre 2016
- Le 13 décembre 2016

VII - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2016

Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation	905 279,89 €
Recettes d'exploitation	945 736,10 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	+ 40 456,21 €
Résultat antérieur reporté (R002 du Budget primitif 2016)	+ 412 268,74 €
Excédent d'exploitation de clôture de l'exercice 2016	+ 452 724,95 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	436 274,03 €
Recettes d'investissement	500 061,92 €
Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)	+ 63 787,89 €
Résultat antérieur reporté (R001 du Budget primitif 2016)	+ 149 345,09 €
Excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2016	+ 213 132,98 €
Solde des reports 2016	- 68 759,93 €

Le compte administratif 2016 présente le résultat de clôture comme suit :

Section d'investissement (hors reports) :	+ 213 132,98 €
Section d'exploitation :	+ 452 724,95 €
<u>Reports :</u>	- 68 759,93 € (en dépenses)

La dette

L'état de la dette figure en annexe IV du compte administratif.

Il est souligné que les emprunts pouvant être contractés sont limités aux emprunts codifiés « 1A » par la « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite « charte Gissler ».

Aucun emprunt toxique ne figure au tableau de la dette à l'exception de l'emprunt n° MON193783CHF (repris de l'ex CCCS) dont la dernière échéance était le 1^{er} février 2017.

VIII - Participation des communes

La participation des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2016 a été fixée à 0,80 € par habitant, inchangée par rapport à l'année 2015.

La surtaxe syndicale a été fixée à 0,0402 € par m³ d'eau pour l'ensemble des communes, inchangée par rapport à l'année 2015.

La surtaxe supplémentaire inchangée par rapport à l'année 2015 pour les communes suivantes :

- Chatou	0,0494 euros / m ³
- Croissy-sur-Seine	0,0439 euros / m ³
- Le Pecq	0,0279 euros / m ³
- Le Vésinet	0,0637 euros / m ³
- Montesson	0,2346 euros / m ³

La surtaxe supplémentaire, en reprise de celle de l'ancienne CCCS, qui avait été provisoirement affectée à chacune des trois communes dans l'attente du transfert vers le SIABS au 1 janvier 2016; la surtaxe est inchangée par rapport à 2015 pour les communes suivantes :

- Louveciennes	0,1208 euros / m ³
- La Celle Saint Cloud	0,1208 euros / m ³
- Bougival	0,1208 euros / m ³

IX - Gestion

Les effectifs travaillant pour le SIABS sont :

Inchangé par rapport à 2015 :

- un DGS à temps partiel,

Depuis février 2016 :

- une assistante administrative et comptable non-titulaire à temps partiel,

Depuis juin 2016 :

- un ingénieur principal non-titulaire à temps partiel,

Inchangé par rapport à 2015 :

- la paie est gérée par convention avec le CIG à Versailles.

RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SIABS

VOLUMES EN MOYENNE "7 JOURS" PAR TEMPS SEC

